

Violences conjugales : un dispositif novateur à Lyon

Richard Schittly

La justice vient de mettre en place un circuit court pour détecter, évaluer et suivre chaque affaire

LYON - correspondant

Lundi 16 décembre, 22 heures, au quatrième étage du palais de justice de Lyon. Après huit heures d'audience et de délibéré, la greffière de la chambre des comparutions immédiates envoie un fax au fichier des personnes recherchées. Elle transmet à la police la décision que vient à peine de rendre le tribunal, contre un homme qui a menacé sa femme. « *Appelle le GIGN, je n'ai pas peur de la mort* », a lancé Salim H. au téléphone. Son ex-épouse et leurs quatre enfants font l'objet d'une ordonnance de protection du juge des affaires familiales. Il a déjà été condamné pour violences conjugales, cinq ans auparavant.

Après ce nouvel incident, les juges correctionnels ont prononcé six mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve, avec interdiction de contact et de paraître au domicile de la victime, le tout assorti d'une « exécution provisoire ». Cette mesure d'application immédiate déclenche le signalement au fichier des personnes recherchées dans l'heure qui suit le procès, ainsi qu'un autre message, à destination du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Le condamné sera convoqué pour lancer sa mise à l'épreuve, dans un délai de sept jours, contre cinq semaines en moyenne pour les autres infractions.

Deux autres condamnés pour violences conjugales ont fait l'objet de mesures similaires, à l'issue de la même audience correctionnelle. L'un parce qu'il avait battu et mordu sa concubine, lors d'une énième scène d'agressivité réciproque. L'autre grâce à une fillette de 11 ans, qui s'est rendue toute seule au commissariat pour dénoncer les coups infligés à sa mère. « *Au moindre écart, c'est la prison* », a insisté le procureur Thomas Lamorelle, pour faire comprendre aux deux hommes qu'ils sont désormais sous surveillance étroite.

En 2019, la chambre des comparutions immédiates de Lyon a jugé 205 dossiers de violences conjugales, chiffre en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Face à ce fléau, la justice lyonnaise a décidé de mettre en place un dispositif novateur, qui vise à détecter, évaluer, et suivre chaque affaire de violences conjugales, dans un circuit court de traitement judiciaire. « *Nous instaurons un partenariat qui permet de faire circuler l'information auprès de tous les acteurs de la chaîne pénale* », résume Nicolas Jacquet, procureur de la République de Lyon. Pour Thierry Polle, président du tribunal de grande instance « *des améliorations ont été initiées avant la vague médiatique, elles sont désormais systématisées à toutes les étapes de la procédure* ». Mardi 17 décembre, les deux chefs de la juridiction lyonnaise ont signé un protocole qui liste toutes les mesures de lutte contre les violences conjugales, dont certaines sont déjà expérimentées depuis plusieurs mois.

Mains courantes proscrites

Concrètement, dès qu'une victime présumée se signale, les services de police et de gendarmerie prennent contact systématiquement avec les associations référencées. « *Nous pouvons entamer un suivi proactif, c'est totalement nouveau* », souligne Liliane Daligand, fondatrice de l'association Viffil-SOS femmes. Trois associations d'aide aux victimes de la métropole lyonnaise se sont réparties le territoire, pour assurer une veille permanente, jour et nuit.

Commissariats et brigades disposent de leur côté de référents, formés à la thématique complexe des violences familiales et conjugales. « *Le but, c'est d'éviter qu'une victime se*

décourage et reparte toute seule. Sa démarche n'est pas toujours simple à comprendre ; des femmes renouent parfois avec celui qui les a frappées, pour plein de raisons différentes. Elles prennent en moyenne cinq à sept faux départs avant une rupture définitive », explique Elisabeth Liotard, directrice de Viffil-SOS femmes. En 2019, l'association a mis à l'abri 48 femmes battues et 102 enfants.

Les enquêteurs doivent désormais rédiger un procès-verbal de renseignement, même si la femme ne souhaite pas déposer plainte. Les mains courantes, souvent vouées à l'oubli, sont dorénavant totalement proscrites. L'objectif est de fournir aux magistrats la matière pour évaluer une situation dans un délai court, souvent pendant le temps d'une garde à vue.

En cas de détection de risques, l'association Le Mas est sollicitée pour une évaluation approfondie, en vue des mesures de protection. En 2019, 26 téléphones grave danger ont été attribués dans la région lyonnaise, à partir de 67 évaluations détaillées.

Autre innovation : chaque intervenant est tenu au courant de l'intervention des autres. Le juge aux affaires familiales pourra connaître les mesures prises par son collègue de l'application des peines, et les mesures importantes seront répercutées aux associations accompagnant les victimes, autant que les auteurs. Le partage d'informations est poussé tout au long du contrôle judiciaire, jusqu'à la sortie de prison, pour les conjoints au comportement inquiétant. *« Une victime pourra être mise à l'abri le jour de la sortie de détention de l'auteur des faits ; ce moment-là peut être critique »,* dit Nicolas Jacquet.

Chaque année, le ressort de Lyon traite environ 2 500 procédures d'infractions conjugales (violences, menaces, harcèlement). Environ 70 % font l'objet de différentes formes de poursuites. Plus de 350 ont été renvoyées devant un tribunal. Le parquet a par ailleurs délivré 200 convocations par procès-verbal, avec contrôle judiciaire et mesures d'éloignement à la clé, en hausse de 30 %. Les plaintes ont augmenté en moyenne de 25 % en un an. *« Un mouvement de fond libère la parole, la qualité de l'accueil s'améliore, la confiance avec »,* se félicite Pascale Fournaud, responsable de l'association Le Mas.

Pour la justice, le défi est considérable : développer le traitement individualisé des dossiers, dans un contentieux de masse. *« Tous les services sont mobilisés dans une œuvre collective, l'augmentation des moyens est indispensable pour réussir »,* prévient Nicolas Jacquet. Les procureurs viennent de sensibiliser la ministre de la justice aux renforts attendus, pour assumer la lutte efficace contre les violences conjugales.